

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 février 2023

(Convocation du 01/02/2023)

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BELLAIL Rémi, M. AGNES Jean-Noël, Mme DYTRYCH Nathalie, Mme FREMOND Sylvie, M. GABRIELLE Jean-Pierre, Mme GAMBILLON Marie-Claire, Mme LECONTE Nathalie, M. LEROUX Jacques, M. OUITRE Florian, M. TIPHAIGNE Eric et Mme VOISIN Nadine.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. SELEMANI Amboudi et M. HAMCHIN Thierry.

Secrétaire de séance : M. OUITRE Florian.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

Le quorum est atteint.

M. le Maire demande à ajouter le point suivant :

- Indemnité de gardiennage de l'église.

Ordre du jour de la séance

1 -	Lotissement des Marronniers : dépôt du permis d'aménager.
2 -	Concession de Service Public de l'Assainissement Collectif : proposition d'AMO pour le renouvellement.
3 -	Diagnostic du réseau des eaux usées : devis FM Repro et Médialex, information sur la Délégation de Service Public (DSP).
4 -	Chapelle Saint Gerbold : proposition du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).
5 -	Subventions aux associations et demande de subvention de l'école pour une activité « Théâtre ».
6 -	Rénovation de l'éclairage public : demande de financement au titre du Fonds Vert.
7 -	Préparation des budgets : points sur les investissements.
8 -	Cantine de Gratot : proposition d'un menu spécifique.
9 -	Travaux dans le sentier de Mousley.
10 -	Indemnité de gardiennage de l'église.

+ questions diverses.

- Lotissement des Marronniers : dépôt du permis d'aménager :

Le permis d'aménager a été déposé le 27/01/2023 et il est en cours d'instruction.
L'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en cours d'élaboration.
M. le Maire ajoute que le bornage périmétrique a été réalisé.

- Concession de Service Public de l'Assainissement Collectif: proposition d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le renouvellement – Délibération 2023-001-001 :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le contrat d'affermage avec la SAUR pour l'assainissement collectif prend fin le 31/12/2023.
Par conséquent, il convient de préparer son renouvellement.
Pour ce faire, la commune va devoir s'attacher les services d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le Conseil Départemental a été sollicité mais ne propose pas cette prestation pour ce type de dossier.
Renseignements pris auprès de la commune de Saint Malo de la Lande dont le contrat d'affermage s'est achevé le 31/12/2022, leur choix s'est porté sur la société Sogeti Ingénierie.
Pour rappel, cette société a travaillé à plusieurs pour notre commune et a notamment réalisé le zonage d'assainissement.
Dans un premier temps, l'AMO devra établir un audit technique et financier du service. Sur la base de celui-ci, le conseil municipal devra décider du mode de gestion du service qui sera mis en place à partir du 01/01/2024, soit en maintenant l'affermage, soit en choisissant la gestion directe par les agents communaux.

Ensuite, si l'affermage reste le mode de gestion de ce service, un appel d'offres sera lancé en cours d'année.

La société Sogeti Ingénierie a transmis une offre.

Celle-ci englobe tout le suivi administratif et technique et se décompose en trois phases :

- Etat des lieux et définition des principales prescriptions du cahier des charges (audit technique et financier) ;
- Assistance pour la mise en place de la procédure, rédaction du dossier de consultation et analyse des candidatures ;
- Analyse des offres, assistance technique, juridique et financière lors de la négociation, finalisation de la procédure.

Les phases 2 et 3 correspondent à la conduite de la procédure de concession du service public.
Un planning prévisionnel accompagne cette offre.

Le choix du mode de gestion et la mise en place de la commission « Concession Service Public (CSP) » pourraient être réalisés début avril, l'appel d'offres sur les mois de mai et juin, la négociation de juillet à septembre et le choix final du conseil municipal vers la fin du mois d'octobre.

Le coût de l'AMO de Sogeti serait de 9 350.00 € HT soit 11 220.00 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

La proposition de Sogeti Ingénierie pour un montant de 9 350.00 € HT soit 11 220.00 € TTC.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

- Réalisation de schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales : devis FM Repra et Médialex – Délibération 2023-001-002 :

Pour rappel, le diagnostic du réseau des eaux usées sera obligatoire en 2026.

Il est proposé de faire appel à FM Repro pour le dépôt du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sur une plateforme, le suivi et la remise des candidatures.

Le processus sera entièrement dématérialisé.

Le coût serait de 349.17 € HT soit 419.00 € TTC.

L'appel d'offres serait publié dans Ouest-France et le coût de l'annonce serait de 173.42 € HT soit 208.10 € TTC.

M. le Maire précise que l'appel d'offres a débuté le 25 janvier et se terminera le 24 février prochain.

L'ouverture des plis aura lieu le 8 mars 2023 à 10h en compagnie de M. Genoel (Conseil Départemental) qui assiste la commune dans ce projet.

M. le Maire rappelle que ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 80% du montant HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De faire appel à FM Repro pour un montant de 349.17 € HT soit 419.00 € TTC.

VALIDE

Le coût de l'annonce auprès de Médialex pour un montant de 173.42 € HT soit 208.10 € TTC.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

- Chapelle Saint Gerbold : proposition du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) – Délibération 2023-001-003 :

Comme en 2022, M. Lecoeur (CPIE du Cotentin) propose de reconduire dans le cadre de la fête "A propos de jardin" (1er week-end d'août) une animation sur le thème de Saint Gerbold intitulée "Sur les pas de St Gerbold". Pour rappel, cette animation consiste en une randonnée en boucle commentée (durée d'environ 2h30) qui intègre une visite de l'église paroissiale, de l'Ermitage Saint Gerbold ouvert pour l'occasion et une visite de l'extérieur du manoir de Chanteloup.

Le coût de la prestation du CPIE du Cotentin pour cette animation serait de 250 € auxquels serait ajoutés 19 € de frais de déplacement, soit un total de **269 €**. En 2022, le tarif pour les participants était de 5 €/personne mais il existait un tarif groupé pour les gens qui suivaient la visite et l'accès à la manifestation "A propos de jardin" qui était de 7 €. Sur cette somme, 3 € reviennent à la commune. Pour 2023, en partenariat avec l'association d'animation du Château de Gratot, il est proposé la même opération.

Une facture nous serait transmise déduction faite de la contribution des participants (pour information, 146 € en 2022).

La visite aurait lieu le samedi 5 août 2023 à 15h.

Les conseillers constatent que cette randonnée n'a pas eu un grand succès ces dernières années.

M. Ouitre suggère de demander au CPIE de relayer cette proposition le plus possible afin de toucher un plus grand nombre de personnes.

Il est décidé de valider la proposition du CPIE et de voir quelle sera l'affluence qui déterminera si cette initiative sera reproduite ou non l'année prochaine.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE

La proposition du CPIE et les modalités financières.

M. Tiphaigne ajoute que le Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais l'a contacté pour proposer d'organiser de nouveau une visite de l'Ermitage comme en 2022.

Les conseillers donnent leur accord.

- Vote des subventions 2023 aux associations - Délibération 2023-001-004 :

Mme Gambillon présente les demandes de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes pour l'année 2023.

Il décide la répartition suivante :

- Comité des Fête (CFLG)	0 € (pas de demande)
- Club de la Rencontre	500 €
- Comité de jumelage Gratot-Etouvans	0 € (pas de demande)
- Société de Chasse	300 €
- Anciens Combattants	300 €
- A.S.E.H.G	300 €
- Amis du château	300 €

Le montant total des subventions versées est de 1700 €.

M. Tiphaigne (vice-président des Amis du Château) n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE

Les subventions mentionnées ci-dessus.

- Demande de subvention de l'école pour une activité « Théâtre » - Délibération 2023-001-005 :

Mme Pommier a transmis aux communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) une demande de subvention pour une activité « Théâtre ». Les enfants des 5 classes auraient 8 séances de pratique théâtrale autour des contes et se produiraient ensuite le jour de la kermesse le 16 juin 2023.

Le devis de la compagnie « La presqu'île / Manche » est de 2417 € dont 1017 € seraient répartis entre la coopérative scolaire et l'Association des Parents d'Elèves.

Il est donc demandé aux communes le financement des 1400 € restants.

Comme pour les précédentes demandes de ce type, il est proposé aux conseillers de donner une participation au prorata du nombre d'élèves issus de Gratot (42 élèves sur un total de 101 soit 582.18€) et de prendre en charge la part concernant les enfants résidant dans les communes hors RPI (10 élèves soit 138.61 €).

Cela donnerait un total de 720.80 € qui sera arrondi à 721 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité,

VALIDE

La participation de la commune à hauteur de 721 € pour le projet d'activité « Théâtre » de l'école de Gratot.

- Rénovation de l'éclairage public : demande de subvention au titre du Fonds Vert – Délibération 2023-001-006 :

Lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire avait présenté les estimations pour la rénovation des luminaires situés « Place Pierre Guillemain / Lotissement de la Pitonnerie / Lotissement du Pavement (devant les HLM) / Rue d'Argouges (en face de l'abribus au Hommèel) » ainsi que pour le remplacement de 6 anciennes horloges (sur les sept existantes) par des horloges astronomiques radiosynchronisées.

Il rappelle que la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage seront assurées par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 32 200 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GRATOT s'élève à environ 16 810 € HT. Dans le contexte actuel de volatilité des prix des matériels, les montants pourront évoluer à la hausse.

Pour rappel, un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dénommé « Fonds vert » a été lancé par l'Etat. Ce projet répond aux critères de l'axe « Renforcer la performance énergétique » qui propose notamment de subventionner la modernisation de l'éclairage public de manière à réduire fortement le niveau de consommation.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du « Fonds vert ».

Le plan de financement pourrait se décomposer de la manière suivante :

- DETR	5 043 € (30 %)
- Fonds Vert	8 405 € (50%)
- Autofinancement	3 362 € (20 %)
TOTAL	16 810 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE

L'aide de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « Fonds vert ».

VALIDE

Le plan de financement proposé ci-dessus.

AUTORISE

M. le Maire à réaliser une demande de subvention au titre du Fonds vert et à signer tout document se référant à cette affaire.

- Préparation des budgets : points sur les investissements :

Un tableau récapitulatif des investissements est diffusé. Il s'agit de ceux qui sont en cours et dont une partie reste à régler d'une part et de ceux qui vont débiter cette année d'autre part.

Le montant des dépenses et des éventuelles recettes (subventions) est indiqué pour chacun des projets.

M. le Maire rappelle que les deux prochains conseils municipaux auront lieu le 21 mars et le 4 avril à 20h.

M. le Maire précise que le remplacement des tampons sera comptabilisé dans le budget « assainissement collectif ».

Concernant le projet de rénovation de l'Autel de l'église du Hommèel, M. le Maire précise qu'une consultation des entreprises est en cours. Il y a 3 lots (menuiserie, polychromie et statues) et il est prévu de demander un chiffrage dans le cadre du lot menuiserie pour la porte de l'église paroissiale.

De plus, M. le Maire précise qu'il faudra prévoir en plus le déplacement du tableau électrique et la réfection de la dalle en chaux.

- Cantine de Gratot : proposition d'un menu spécifique – Délibération 2023-001-007 :

Au début de l'année 2023, des parents d'élèves ont demandé s'il était possible de proposer un menu sans porc pour leur enfant.

M. le Maire rappelle qu'il n'est pas contraire au principe de laïcité de proposer un menu spécifique mais que cela n'est obligatoire que pour raison médicale, ce qui n'est pas le motif pour cette demande.

De plus, conformément à la réglementation drastique relative à l'hygiène dans le cadre de la restauration scolaire, il n'est pas possible qu'un enfant amène son propre repas à la cantine.

Il a donc été décidé d'une part de demander au restaurant le Tourne-Bride de préparer un menu spécifique lorsqu'il y aura du porc de prévu dans le menu du jour, jusqu'aux vacances scolaires de février au même tarif que celui pratiqué pour les autres enfants. D'autre part, il a été convenu que cette requête serait évoquée lors de ce conseil municipal afin de savoir si ce menu spécifique devait être pérennisé et sous quelles conditions, à partir du 27/02/2023, date de la rentrée scolaire.

M. le Maire ajoute qu'il est possible de pratiquer un tarif différent pour un menu spécifique dès lors que cela est justifié par des considérations d'intérêt général liées au fonctionnement même du service. Etant donnée que le porc est la viande la plus utilisée et la moins chère, cela engendre un surcoût pour le restaurateur.

De plus, cela rendra la préparation des repas plus longue.

Par conséquent, il est proposé de demander un forfait de 2€ par semaine d'école aux parents concernés, en plus du tarif actuellement pratiqué.

Les conseillers souhaitent que cette mesure s'applique jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Puis, en fonction des retours des restaurateurs, des agents de la restauration scolaire et du secrétaire de mairie (pour le côté facturation), une décision sera prise pour continuer ou non de proposer ce menu spécifique à la rentrée en septembre 2023.

De plus, le conseil municipal souhaite préciser que cette demande ne fera pas office de jurisprudence. Toute éventuelle nouvelle demande de ce type sera étudiée par le conseil municipal.

Les parents seront informés dès que possible par mail et par courrier de cette décision. Une réponse sera attendue avant la rentrée du 27/02/2023.

En cas d'absence de réponse avant le 24/02/2023, cette mise en place sera annulée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

Le principe de proposer dans le cadre de la restauration scolaire un menu spécifique sans porc lorsqu'il y en aura de prévu dans le menu du jour.

La facturation d'un forfait de 2€ par semaine d'école en plus du tarif actuellement appliqué pour les repas de l'enfant concerné.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

- Travaux dans le sentier de Mousley – Délibération 2023-001-008 :

M. Agnes informe le conseil municipal que des travaux vont avoir dans le sentier de Mousley à proximité du lieudit la Sourcinière.

Il y a en effet une source qui inonde le chemin à une certaine période de l'année et qui empêche le passage des randonneurs.

Le devis de M. Joly Emmanuel comprenant le curage et le grattage du chemin ainsi que la mise en place de fraisat est de 307.92 € soit 369.50 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

Le devis de M. Joly Emmanuel pour un montant de 307.92 € HT soit 369.50 € TTC.

- Indemnité de gardiennage de l'église – Délibération 2023-001-009 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une nouvelle délibération afin de pouvoir régler l'indemnité de gardiennage de l'église à l'Abbé Le Marinel, curé de la paroisse Notre-Dame de Coutances et qui a remplacé le Père Jamelot au cours de l'année 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

L'attribution annuelle de l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 100€ à l'Abbé Le Marinel.

- *Questions diverses :*

- Achat d'un massicot et d'un tableau :

Un tableau de 94.81 € HT et un massicot de 75 € HT vont être achetés.

- Eglise paroissiale :

Les travaux de rénovation de la toiture et de gestion du réseau d'eaux pluviales (mise en place de revers pavé) sont terminés et ont été réceptionnés le 08/02/2023.

Concernant l'éclairage, un rendez-vous a eu lieu avec M. Gosselin (Sonelec) accompagné d'un prestataire spécialisé afin de transmettre un devis à la commune.

- Aménagement du cimetière paroissial :

Les bancs et les porte-vélos ont mis en place. Un engazonnement est prévu dans derrière l'église et dans certaines petites allées.

- Voie douce Gratotaise :

Le dossier de consultation des entreprises est prêt.

- Projet d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) :

M. Laquaine a remis des plans. La composition des pièces ainsi que l'aspect extérieur sont étudiés par les conseillers.

Il est notamment observé que le stationnement semble insuffisant, qu'il manque des rangements et que la toiture devra être revue au regard du règlement du lotissement.

- Exposition de photographies :

Suite au dernier conseil municipal, M. Tiphaigne a transmis l'accord de principe du conseil municipal au photographe pour l'organisation d'une exposition semblable à celle organisée en 2022 dans le cadre du projet Z'endurances. Il est de nouveau précisé que cette fois-ci, seule la commune de Gratot serait concernée.

Le photographe s'est renseigné auprès de la ville de Saint-lô qui serait d'accord pour prêter quelques photographies à exposer.

M. Tiphaigne ajoute que des droits d'auteur d'environ 300 € seraient à la charge de la commune en plus d'une assurance qui devra être contractée pour ce projet.

Devant l'intérêt de cette proposition, les conseillers sont unanimement d'accord pour que cette exposition voit le jour.

- Demande de M. Aupoix :

M. Ouitre transmet la proposition de M. Aupoix qui rappelle qu'un Grand Comptage des Oiseaux des Jardins (GCOJ) est organisé tous les derniers week-ends de janvier par le Groupe Ornithologique Normand et la Ligue de Protection des Oiseaux. Le principe est de compter pendant une heure toutes les espèces d'oiseaux posées au sol ou sur les branches des arbres de son jardin. Les observateurs envoient ensuite leur relevé.

Cela permet d'avoir une photographie du nombre d'espèces d'oiseaux des jardins et de la comparer au cours des années.

L'idée serait de mettre en place une animation gratuite auprès des gratotais(es) le dimanche 24 janvier 2024 soit une semaine avant le GCOJ des 27 et 28 janvier 2024, de façon à permettre aux personnes qui le souhaitent, de faire le comptage dans leur jardin et d'envoyer leur relevé.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2023-001-001	Concession de Service Public de l'Assainissement Collectif : proposition d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le renouvellement
2023-001-002	Réalisation de schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales : devis FM Repro et Médialex
2023-001-003	Chapelle Saint Gerbold : proposition du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
2023-001-004	Vote des subventions 2023 aux associations
2023-001-005	Demande de subvention de l'école pour une activité « Théâtre »
2023-001-006	Rénovation de l'éclairage public : demande de subvention au titre du Fonds Vert
2023-001-007	Cantine de Gratot : proposition d'un menu spécifique
2023-001-008	Travaux dans le sentier de Mousley
2023-001-009	Indemnité de gardiennage de l'église

Signature des membres présents à la séance :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
BELLAIL Rémi	Maire	
AGNES Jean-Noël	1ère adjoint	
GAMBILLON Marie-Claire	2e adjointe	
VOISIN Nadine	3e adjointe	
OUITRE Florian	4e adjoint	
DYTRYCH Nathalie	Conseillère	
FREMOND Sylvie	Conseillère	
GABRIELLE Jean-Pierre	Conseiller	
HAMCHIN Thierry	Conseiller	<u>Excusé</u>
LECONTE Nathalie	Conseillère	
LEROUX Jacques	Conseiller	
SELEMANI Amboudi	Conseiller	<u>Excusé</u>
TIPHAIGNE Eric	Conseiller	